

G. Enseignement non obligatoire

GI Enseignement supérieur

- Contexte :

* Plus de 80.000 étudiants fréquentent l'enseignement supérieur non universitaire (Hautes Ecoles, Ecoles supérieures des Arts et Instituts d'Architecture), dont environ 64.000 inscrits dans le type court (3 ans).

Nos différentes universités accueillent, elles, plus ou moins 70.000 jeunes.

* Depuis 2004, et l'intégration du Processus de Bologne (harmonisation de l'enseignement supérieur) dans notre législation, les 3 Académies interuniversitaires créées se mettent en place progressivement et certaines filières de type long intègrent l'université.

- Bilan :

* Plutôt que d'avoir une approche globale et d'anticiper ces rapprochements entre établissements - qui vont entraîner un bouleversement financier considérable -, la Ministre a opté pour une approche partielle, privilégiant des regroupements « à la carte » selon les stratégies politiques des uns et des autres. Il s'agit d'intégration « par appartements », au cas par cas, ce qui pose la question des filières « laissées pour compte » ou « forcées de s'intégrer ».

Par ailleurs, la ministre démontre qu'elle n'a aucune vision quant à l'avenir du type court en Communauté française, totalement oublié dans ce processus de regroupements.

De plus, si les Académies autour de l'ULg et de l'UCL se dessinent peu à peu, il semble que la nouvelle Université de Mons imagine un futur repliée sur elle-même, coupée de l'ULB.

Alors qu'en 2004, le découpage de notre enseignement supérieur était clair, en 2009, il s'agit d'une mosaïque sans beaucoup de cohérence.

* La Communauté française a profité durant cette législature d'une embellie budgétaire très importante, et certains secteurs de notre enseignement supérieur ont pu être refinancés : la recherche scientifique, les allocations d'études,

La ministre a mis l'accent sur la promotion de la réussite, la démocratisation des études, mais a évité d'aborder les vrais problèmes.

En effet, il n'y a eu au sein du Gouvernement de la Communauté française aucune réflexion concrète sur une modification des critères de financement de notre enseignement supérieur, ni sur des financements alternatifs à trouver. Il s'agit le plus souvent de mesures ponctuelles, non structurelles.

* En matière de mobilité, la position défendue par la majorité PS-CDH en Communauté française est ambivalente. D'un côté elle prône les synergies, les collaborations et parle de l'importance de la mobilité étudiante, d'un autre côté, elle limite le nombre d'étudiants non-résidents dans certaines filières.

* La gestion du dossier du numerus clausus en médecine est un échec de cette législature. PS et cdH se renvoient la responsabilité d'un niveau de pouvoir à l'autre, tout en faisant partie de chaque majorité. La formule de l'épreuve d'orientation en fin de première année a

montré ses limites. Et en juillet 2008, les Présidents de parti de la majorité ont voulu jouer les sauveteurs pour des reçus-collés de l'année 2007-2008, alors qu'ils n'avaient pas levé le petit doigt pour les « reçus-collés » des promotions précédentes.

- Le MR propose :

++ Proposer enfin une vision d'avenir pour notre enseignement supérieur :

- * adopter un décret-cadre ;
- * intégrer progressivement tous les cursus de type long hors-université au sein des institutions universitaires, en fixant des balises à ces rapprochements et en veillant au respect des spécificités des différents partenaires ;
- * positionner clairement l'enseignement supérieur de type court (par exemple sur le modèle des Instituts universitaires de technologie français);
- * offrir un système de passerelles simple et raisonnable entre filières (en termes de durée et de contenus).

++ Les fusions entre universités et l'absorption du type long non universitaire dans les universités vont obliger à repenser tout le système de financement de notre enseignement supérieur (lois fédérales, décrets de la Communauté française...).

Une plus grande place pourrait être accordée à la place réelle de la recherche scientifique. Une réflexion sans tabous devrait se mettre en place à propos de financements alternatifs (formules de prêts étudiants comme dans d'autres pays, participation plus active du monde des entreprises...)

++ La mobilité intra-belge et intra-européenne doit être envisagée comme une priorité en y mettant les moyens financiers nécessaires, et les contacts au niveau européen doivent être poursuivis.

++ Améliorer le système des allocations et prêts d'études, clé de l'accès de tous à cet enseignement supérieur : assouplir les conditions et les délais d'octroi, tenir compte avec plus de flexibilité des situations réelles vécues par les étudiants et leurs familles, envisager les revenus de manière globale.

++ Revoir la formation initiale des instituteurs et des régents. Pour les outiller davantage (par exemple l'apprentissage du français), pour leur permettre d'appréhender certaines difficultés (par exemple le handicap, les enfants à haut potentiel, la violence, la remédiation). Voir la partie Enseignement obligatoire.

Réfléchir à la possibilité, au-delà du baccalauréat, d'organiser un Master, pour spécialiser certains enseignants.

++ En médecine et médecine dentaire, tant qu'il y aura des quotas fédéraux, les Communautés devront prendre leurs responsabilités et maintenir des mesures de sélection. Cependant, il faut arrêter de les prendre en cours de cursus, sanctionnant des étudiants ayant réussi (les « reçus-collés »), mais plutôt à l'entrée.

++ Harmoniser progressivement le statut du personnel des différentes filières d'enseignement supérieur impliquées dans ce processus de fusions/collaborations.

G2 Enseignement artistique

- Contexte :

* Il y a 16 Ecoles Supérieures des Arts (environ 6.700 étudiants) et 4 Instituts d'architecture (environ 2.500 étudiants) en Communauté française. Le rapprochement d'avec les universités est une question qui ne fait pas l'unanimité au sein des Instituts d'architecture.

*La population étudiante a crû ces dernières années dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (112 « Académies »), sans que les subventions suivent.

Plus de 98.000 enfants (dès 5 ans), adolescents et adultes y sont inscrits (dont plus de 85 % dans les sections Musique). Il s'agit très majoritairement d'établissements dont le PO est communal.

- Bilan :

* La ministre n'a lancé aucun refinancement important des Ecoles Supérieures des Arts et s'est contentée de faire adopter des mesures ponctuelles.

Elle n'a pas pris position envers la seule filière prévue par décret mais non encore organisée : la Danse (alors que des propositions concrètes du secteur existent pour la mettre en place). La consultation annoncée des différents acteurs de terrain (pour une meilleure compréhension de leurs attentes et besoins) n'a été mise en place qu'en fin de législature.

* Les Instituts d'architecture n'étant pas d'accord sur le sujet, la ministre CDH a longtemps tergiversé, avant de trancher en fin de législature : ils rejoindront les universités.

* L'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit est géré par le ministre PS qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions. Visiblement, il ne s'agit pas d'une de ses priorités.

- Le MR propose :

++ De revoir l'extra-scolaire en profondeur (voir la partie Enseignement obligatoire), par exemple les collaborations avec l'enseignement artistique à horaire réduit.

++ D'offrir à ces établissements un matériel technologique et pédagogique adéquat et de réaliser un audit sur les bâtiments des Ecoles Supérieures des Arts pour prendre, au besoin, les mesures qui s'imposent.

++ D'accroître dans la mesure du possible la présence d'artistes pour enseigner les cours artistiques, afin que l'étudiant soit confronté à des gens qui ont l'expérience de leur discipline sur le terrain.

G3 Enseignement de promotion sociale, formation continue et enseignement à distance

- Contexte :

Promotion sociale :

* Cet enseignement (modulaire et destiné à des adultes) joue un rôle éducatif et social très important. Il permet à chacun de compléter sa formation, d'acquérir un diplôme supplémentaire, de perfectionner ses connaissances, par exemple en langues.

Alors que le nombre de jeunes qui quittent l'enseignement obligatoire sans diplôme ne cesse d'augmenter, cet enseignement de la deuxième chance, diplômant, est d'une importance cruciale.

* En Communauté française, 164 établissements et 172.000 étudiants sont concernés : 140.000 jeunes pour le niveau secondaire (60.000 pour le secondaire inférieur, 80.000 pour le secondaire supérieur), 32.000 étudiants pour l'enseignement supérieur.

Formation continue :

* En 2002, la Commission européenne publie un Livre blanc sur la formation continue tout au long de la vie.

* Objectifs : compléter et/ou actualiser - une formation supérieure initiale
- une expérience de vie équivalente Ces formations sont destinées à tous ceux qui souhaitent réactualiser, approfondir ou élargir leurs connaissances, en vue d'une reconnaissance professionnelle ou personnelle.

* Dans certaines disciplines, la formation continue est obligatoire : les enseignants, les médecins...

* Une multitude d'acteurs différents se positionnent pour offrir des formations continues en Communauté française : universités, syndicats, organisations professionnelles...

* Les décrets du 31 mars 2004 qui installent le Processus de Bologne en Communauté française (harmonisation de l'enseignement supérieur européen) prévoient la prise en considération de la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience de vie).

Enseignement à distance :

* Cet enseignement est multiforme : outre les supports d'apprentissage « papiers », les supports multimédias sont de plus en plus utilisés.

Il est également multidisciplinaire : il couvre des matières correspondant à tous les niveaux d'enseignement, depuis l'enseignement fondamental jusqu'à l'enseignement supérieur, depuis des cours de remise à niveau aux cours qui préparent à un examen spécifique.

* Pour certains publics, l'enseignement à distance est une des seules solutions pour suivre une formation de qualité : les jeunes admis en IPPJ, les personnes malades ou hospitalisées pour une longue période, les jeunes habitant à l'étranger, le milieu carcéral...

* L'Enseignement à Distance ne délivre pas de diplôme mais une attestation de suivi de cours à la fin de la formation. 10.000 personnes s'inscrivent chaque année dans une des formations proposées.

* Depuis des années, des expériences étrangères (ex. la Teluq québécoise, une université à distance) démontrent qu'il y a moyen, avec les nouvelles technologies de l'information, de

pratiquer un enseignement à distance interactif, en temps réel, entre enseignant et élève, ce qui permet à celui-ci de maximaliser ses chances d'arriver au terme de son cursus.

- Bilan :

- L'enseignement de promotion sociale était, en début de législature, géré par la Ministre-Présidente PS, en plus de l'enseignement obligatoire. Il ne s'est donc rien passé. Désormais chapeauté par un ministre PS qui a des compétences plus limitées, la promotion sociale a enfin vu voté le décret qui intègre certains de ses programmes au Processus de Bologne. Le secteur l'attendait depuis 2004.

- L'enseignement à distance ne fait pas l'objet d'un intérêt majeur de la part du Ministre de l'Education qui en a la charge. Le coût annuel pour la Communauté française est de +/- 3 millions €.

- Le MR propose :

* De développer ou renforcer les passerelles et synergies qu'entretient la promotion sociale avec l'enseignement obligatoire, la formation professionnelle et les milieux socio-économiques.

* De repenser cette collaboration avec la formation professionnelle (de compétence actuellement régionale) pour valoriser celle-ci par une certification obtenue grâce à l'enseignement de promotion sociale.

* De donner enfin un cadre légal et financier cohérent à la formation continue en Communauté française.

* De développer largement les collaborations qu'entretient l'enseignement à distance avec l'enseignement de promotion sociale et la formation continue.

* De développer encore l'emploi des nouvelles technologies de l'information dans l'enseignement à distance.